

**RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU JURY, Madame Caroline CAU**

**CONCOURS DE PSYCHOLOGUE DE CLASSE NORMALE**

**Session 2019**

## **Introduction**

*Informations générales*

*Le jury*

*Les textes de référence*

*Les conditions d'admission à concourir*

## **L'admission**

*1) L'épreuve*

*2) Le profil des candidats présents à l'épreuve orale*

*3) Le niveau des candidats*

*4) Le profil des candidats admis*

## **Conclusion**

## **INTRODUCTION**

---

### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Le concours d'accès au grade de psychologue territorial de classe normale, classé en catégorie A de la filière médico-sociale, est organisé par le CDG84 pour le compte de la région PACA.

Ce concours a été ouvert pour 16 postes.

Les principales dates :

- Début de retrait de dossiers : 28 août 2018
- Fin de retrait de dossiers : 3 octobre 2018
- Date limite de dépôt de dossier : 11 octobre 2018
- Epreuves orales d'admission : à compter du 21 janvier 2019

### **LE JURY**

Trois élus locaux :

- M. Alain BRES, Adjoint au Maire de Monteux, Vice-Président du Conseil d'Administration du CDG 84,
- Mme Martine CASADEI, Adjointe au Maire de Bédarrides, Membre du Conseil d'Administration CDG 84,
- Mme Marylène JEAN, Conseillère municipale de Ville-sur-Auzon, Conseillère communautaire Communauté de Communes Ventoux Sud,

Trois personnalités qualifiées :

- M. Jean-Loup BERKO, Représentant du CNFPT,
- Mme Caroline CAU, Attaché principal, Responsable de la mission évaluation pluridisciplinaire, MDPH84, Présidente du jury,
- Mme Nadine DUBOULOZ, Cadre de santé paramédical hospitalier,

Trois fonctionnaires territoriaux :

- Mme Janik MARTIN, Attaché, Responsable de Territoire d'Interventions Médico-Sociales, Conseil Départemental de Vaucluse,
- M. Gilles MEUNIER, Représentant du personnel CAP A,
- M. Gilles WELLECAM, Directeur territorial, Directeur Adjoint aux Personnes Agées et aux Personnes Handicapées, Conseil Départemental de Vaucluse.

## **LES TEXTES DE RÉFÉRENCE**

Décret n°92-853 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux,

Décret n° 93-399 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux,

## **LES CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR**

Le concours sur titres avec épreuve d'accès au grade de psychologue territorial de classe normale est ouvert aux candidats :

1° De la licence et de la maîtrise en psychologie ; les candidats doivent en outre justifier de l'obtention :

- a) Soit d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie ;
- b) Soit d'un diplôme d'études approfondies en psychologie comportant un stage professionnel dont les modalités sont fixées par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- c) Soit de l'un des diplômes dont la liste figure en annexe au décret n° 2004-584 du 16 juin 2004 modifiant le décret n°92-853 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des psychologues territoriaux.

2° De diplômes étrangers reconnus équivalents aux diplômes mentionnés au 1° dans les conditions fixées par l'article 1er du décret du 22 mars 1990 modifié ;

3° Du diplôme de psychologie du travail délivré par le Conservatoire national des arts et métiers ;

4° Du diplôme de psychologie délivré par l'école des psychologues praticiens de l'Institut catholique de Paris ;

5° Du diplôme d'Etat de conseiller d'orientation-psychologue.

## L'ADMISSION

---

### 1) Epreuve

Les concours d'accès aux cadres d'emplois des psychologues territoriaux comportent une épreuve orale d'admission.

**Entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois.

*(durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé).*

En vue de l'épreuve, chaque candidat présentant le concours de psychologue territorial constitue et transmet, lors de son inscription, une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par celui-ci. Le modèle de la fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site du centre de gestion organisant le concours. La fiche n'est pas notée. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation.

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée à l'alinéa précédent comprend une rubrique prévue à cet effet. Pour présenter cette épreuve adaptée, ils transmettent une copie de ce diplôme au service organisateur du concours au plus tard avant le début de la première épreuve d'admission.

## 2) Le profil des candidats présents à l'épreuve orale

Origine géographique des candidats :

Origine géographique	TOTAL	
	Nbre	%
04	1	1,18%
05	4	4,71%
06	16	18,82%
13	26	30,59%
83	7	8,24%
84	6	7,06%
Corse	2	2,35%
Autres départ.	23	27,06%
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>100%</b>

Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	TOTAL	
	F	H
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	17	1
31 - 40 ans	33	5
41 - 50 ans	19	2
≥ 51 ans	8	0
<b>TOTAL</b>	<b>77</b>	<b>8</b>

## 3) Le niveau des candidats

Moyenne	Note la + haute	Note la + basse	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes < 10/20
12,82	19	7	71	14

Le seuil d'admission a été fixé à 16,5/20.

#### 4) Le profil des candidats admis

##### Origine géographique des candidats :

Origine géographique	TOTAL	
	Nbre	%
04	0	0,00%
05	0	0,00%
06	4	25,00%
13	3	18,75%
83	1	6,25%
84	0	0,00%
Corse	0	0,00%
Autres départ.	8	50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>100</b>

##### Genre et âge des candidats :

Tranche d'âge	TOTAL	
	F	H
≤ 20 ans	0	0
21 - 30 ans	2	0
31 - 40 ans	5	1
41 - 50 ans	4	1
≥ 51 ans	3	0
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>2</b>

## CONCLUSION

---

120 candidats ont été autorisés à concourir, dont 7 sous réserve de compléter leur dossier au plus tard le jour de la première épreuve, soit le 21 janvier 2019.

Un seul candidat a ainsi transmis au service concours la pièce manquante à son dossier. Les 6 autres candidats n'ont pas été auditionnés.

Au total, 114 candidats étaient donc attendus sur les 4 jours d'épreuve orale.

- Jour 1 (lundi 21 janvier 2019) :
  - 33 candidats ont été convoqués ; 24 étaient présents. Soit 27,27 % d'absentéisme
- Jour 2 (mardi 22 janvier 2019) :
  - 35 candidats ont été convoqués ; 25 étaient présents. Soit 28,57 % d'absentéisme
- Jour 3 (mardi 29 janvier 2019) :
  - 36 candidats ont été convoqués ; 27 étaient présents. Soit 25 % d'absentéisme
- Jour 4 (mercredi 30 janvier 2019) :
  - 10 candidats ont été convoqués (abstraction faite des dossiers incomplets au 1<sup>er</sup> jour des épreuves) ; 9 étaient présents. Soit 10 % d'absentéisme

2 candidats titulaires d'un doctorat ont pu présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat.

Les concours de la filière médico-sociale sont majoritairement féminins. Le concours de cadre de santé paramédical ne fait pas exception à la règle puisque sur les 85 candidats présents, on dénombre seulement 8 hommes.

Le jury s'est scindé en 3 groupes d'examineur composés pour chacun d'un élu, d'un fonctionnaire et d'une personnalité qualifiée.

Ils sont équipés de minuteurs pour l'épreuve afin de respecter la durée réglementaire.

Les épreuves d'admission se sont déroulées dans de bonnes conditions, malgré un absentéisme important (25,44%).

Le candidat est évalué sur sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel territorial au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

Dans l'ensemble, la présentation est travaillée, pour la plupart la motivation exprimée, et l'aptitude à exercer les missions vérifiées.

Les principales lacunes résident dans la connaissance de l'environnement institutionnel. Les problématiques territoriales sont mal perçues. De nombreux candidats sont centrés sur leur domaine d'intervention et manquent d'ouverture à la fonction de psychologue dans son ensemble. Les projets professionnels sont peu développés.

Comme pour tous concours, cette épreuve orale d'admission nécessite une bonne préparation.

Le jury recommande aux futurs candidats de bien travailler leur présentation afin d'exprimer clairement leurs motivations et projet professionnel. La posture et le savoir être doivent être en adéquation avec le discours.

Le 28 février 2019

Caroline CAU  
Présidente du jury

A handwritten signature in black ink that reads "Caroline Cau". The signature is written in a cursive, flowing style.